



Peypin

**DELIBERATIONS EXAMINES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
EN SEANCE DU 27 JUIN 2023**

Le quorum (au moins de 5 élus présents) étant atteint,
L'assemblée peut valablement délibérer
(Article L2121-25 CGCT)

N° DE DELIBERATION	OBJET	SENS DES VOTRES	
		POUR	CONTRE ABS
0006/2023	Election de la vice-présidente du CCAS	6	

Le Président du CCAS,
Jean Marie LEONARDIS

